

Fondation collective
Swiss Life Invest

Rapport de gestion 2024

Rapport annuel de la gérance.....	3
Informations sur le marché	6
Evolution des marchés financiers	8
Bilan.....	11
Compte d'exploitation	13
Annexe aux comptes annuels 2024.....	16
I Bases et organisation	16
II Membres actifs et bénéficiaires de rentes	18
III Mode de réalisation du but	18
IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence.....	19
V Risques actuariels, couverture des risques, degré de couverture.....	19
VI Explication relative aux placements et au résultat net des placements	22
VII Explication relative à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	23
VIII Prescriptions de l'autorité de surveillance.....	24
IX Autres informations relatives à la situation financière.....	24
X Evénements survenus après la clôture du bilan	25
Rapport de l'organe de révision	26

Rapport annuel de la gérance

L'année 2024 a continué d'être fortement marquée par les incertitudes géopolitiques. Les conflits en Ukraine et au Proche-Orient ont pesé sur les chaînes d'approvisionnement mondiales et impacté les marchés des matières premières. De nouvelles tensions commerciales entre les grands blocs économiques ont accentué la tendance à la régionalisation de la production et accru la complexité des relations commerciales internationales.

La montée du protectionnisme aux Etats-Unis après l'élection présidentielle, l'aspiration croissante de la Chine au pouvoir en Asie ainsi que la persistance du conflit en Ukraine ont eu une influence majeure sur les événements internationaux.

Le contexte difficile a exigé une vaste expertise et une grande flexibilité en matière de placement de la fortune. Grâce à une stratégie de placement largement diversifiée et à une gestion des risques proactive dans les véhicules de placement proposés, de solides résultats ont pu être obtenus pour les personnes assurées malgré les turbulences.

Conseil de fondation

Le conseil de fondation a étudié une multitude de thèmes durant l'exercice sous revue. Outre les affaires ordinaires, il a notamment été décidé d'introduire une option de rente, dans la mesure où une œuvre de prévoyance affiliée souhaite la proposer.

Investissement responsable

Les groupes de placement auxquels recourt la Fondation de placement Swiss Life sont gérés par Swiss Life Asset Managers. Les considérations en matière de durabilité en général et les questions relatives au changement climatique en particulier sont intégrées aux critères de sélection des véhicules de placement mis à disposition.

Swiss Life Asset Managers adhère aux Principes des Nations Unies pour l'investissement responsable (UN Principles for Responsible Investment). Des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise (ou critères ESG, «Environmental, Social and Governance») sont pris en compte dans toutes les décisions de placement, en vue d'appliquer un processus avec contrôle des risques.

Sont notamment exclues les entreprises figurant sur la liste de l'Association suisse pour des investissements responsables (ASIR) en lien avec du matériel de guerre interdit et des armes controversées, sous munitions à dispersion et armes nucléaires (hors traité de non-prolifération). Swiss Life Asset Managers va encore plus loin: les contreparties principales et émetteurs liés à des armes biologiques et chimiques, des armes antipersonnel, des munitions à dispersion ou à la fabrication d'ogives nucléaires selon les données de MSCI ESG Research sont aussi exclus.

Sont également exclues des catégories de placement Obligations, Infrastructures et Actions les entreprises tirant plus de 10% de leur chiffre d'affaires de l'extraction et du commerce du charbon thermique. De même, les investissements qui contreviennent aux principes du Pacte mondial des Nations Unies sont écartés.

En matière de placements immobiliers, la politique de développement durable est alignée sur l'indice de référence ESG du GRESB.

Une action responsable et à long terme fait donc partie des principes de base dans le cadre du placement de la fortune de prévoyance de Swiss Life Asset Managers. Les intérêts financiers à long terme des personnes assurées sont au cœur de toutes les décisions de placement. Compte tenu de l'évolution future du marché et des nouvelles opportunités d'investissement, la priorité donnée aux énergies renouvelables ainsi qu'à la mobilité et à la logistique décarbonées est encore renforcée. .

Evolutions juridiques

Le 22 septembre 2024, le peuple a rejeté la réforme de la prévoyance professionnelle (LPP 21). Elle visait à renforcer le financement du 2^e pilier, à maintenir le niveau global des prestations et à améliorer la couverture des personnes à faible revenu et celles travaillant à temps partiel. La pression sur la sphère politique demeure, car compte tenu de l'évolution démographique, le système éprouvé des trois piliers doit faire face à des défis de taille. Malgré le rejet de la réforme de la LPP, le monde politique va, au cours des prochaines années, se concentrer davantage sur le 1^{er} pilier (AVS). Les problèmes structurels de l'AVS sont incontestables. Le Conseil fédéral doit soumettre au Parlement un nouveau projet de réforme de l'AVS d'ici fin 2026. La tendance est claire: pour des raisons structurelles, l'AVS va faire face à une lacune de financement de plusieurs milliards de francs.

Contexte économique

En 2024, l'économie suisse s'est montrée remarquablement résistante. Après une phase d'inflation stabilisée, la BNS a pu assouplir prudemment sa politique de taux d'intérêt, ce qui a donné des impulsions positives au marché immobilier et à l'activité d'investissement. Le franc fort est resté un défi pour le secteur de l'exportation, mais de nombreuses entreprises suisses ont continué à s'imposer sur le marché mondial grâce à leur force d'innovation et à leur spécialisation dans des produits de qualité.

En Europe, la reprise économique a été inégale. Alors que certains pays ont connu une croissance modérée, d'autres ont dû faire face à des difficultés structurelles et aux conséquences de la crise énergétique. La Banque centrale européenne a adapté sa politique monétaire en conséquence, mais les évolutions économiques divergentes au sein de la zone euro ont continué de placer l'union monétaire devant d'importants défis.

Globalement, l'année 2024 a été marquée par des rythmes d'évolution différents. Malgré les bouleversements politiques, les Etats-Unis affichent une solide performance économique. En Asie, la Chine est restée un puissant moteur de croissance, malgré les difficultés persistantes du secteur immobilier et le passage à un modèle économique plus durable.

Marché des affaires

Les solutions de prévoyance offrant aux personnes assurées la possibilité de choisir individuellement leur stratégie de placement (les plans 1e) jouissent toujours d'une popularité croissante. La Fondation collective Swiss Life Invest a elle aussi profité de cette évolution positive. Cela se reflète notamment dans la forte croissance du nombre d'œuvres de prévoyance affiliées, du nombre de personnes assurées et du montant de la fortune de prévoyance gérée.



Werner Schneider
Président du conseil de fondation



Claudio Grisenti
Pour la gérance (Swiss Life SA)



Informations sur le marché

Contexte économique

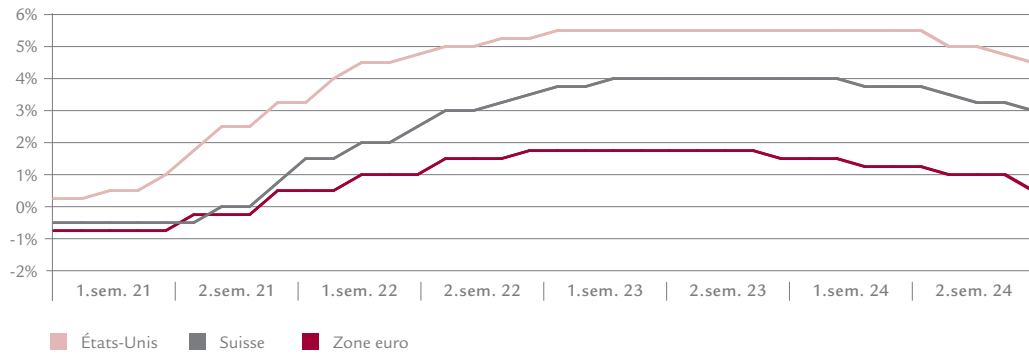
L'année 2024 a été marquée par des défis et bouleversements majeurs, tant pour l'économie que pour la société. Les prix élevés de l'énergie et les tensions géopolitiques, dues notamment à la menace du protectionnisme américain, aux aspirations hégémoniques de la Chine et à l'offensive russe en Ukraine, ont dominé les événements. L'attaque terroriste du Hamas contre Israël a déclenché une guerre et fait naître dans son sillage une forte dynamique, à l'origine notamment de la chute du régime dictatorial en Syrie. Au niveau politique, l'année a enregistré un record électoral: en 2024, plus de la moitié de la population mondiale a été invitée à voter dans près de 75 pays.

Les gouvernements français et allemand ont connu une année difficile. Après une défaite électorale face au Rassemblement national d'extrême droite, le président français Emmanuel Macron a perdu sa majorité à l'Assemblée nationale. Sa tentative de former un gouvernement sous Michel Barnier a échoué. En Allemagne, la situation s'est détériorée en novembre, lorsque le parti libéral-démocrate FDP a quitté la coalition. M. Scholz s'est vu contraint de convoquer de nouvelles élections pour février 2025. Dans de nombreux pays, les partis modérés et du centre ont perdu les élections, tandis que les partis de gauche, et davantage encore ceux de droite populistes voire d'extrême droite, ont séduit les électeurs et électrices. Mais c'est l'élection présidentielle américaine et la victoire de Donald Trump qui a fait couler le plus d'encre. De nombreux experts avaient prédit un scrutin à l'issue serrée, associé à de vives incertitudes. Ce ne fut pas le cas.

Malgré les tensions géopolitiques, le moteur de l'économie mondiale n'a pas calé. En Europe, les salaires réels ont augmenté pour la première fois depuis 2021, et les ventes au détail ont également accéléré à partir du milieu de l'année, portées par la consommation des ménages. La hausse des salaires a entraîné une augmentation du taux d'épargne – déjà élevé – durant les trois premiers trimestres de 2024.

Il est évident que le boom post-covid appartient définitivement au passé. En décembre 2023, l'inflation annuelle dans la zone euro est passée de 2,9% en glissement annuel à 1,7% en septembre 2024, avant de remonter légèrement en fin d'année. Les banques centrales ont ajusté leur orientation en conséquence. Après des années marquées par l'inflation et une politique monétaire rigide, les baisses de taux ont été sur le devant de la scène. Ainsi, les banques centrales de la plupart des pays industrialisés et de nombreux pays émergents ont adopté une politique de taux plus souple. La Banque du Japon, dernière grande banque centrale à relever ses taux directeurs, a fait figure d'exception. Outre les crises géopolitiques, la baisse des taux d'intérêt a également contribué à faire grimper le prix de l'or en 2024: le métal précieux a atteint un nouveau sommet en octobre, à 2790 dollars US l'once.

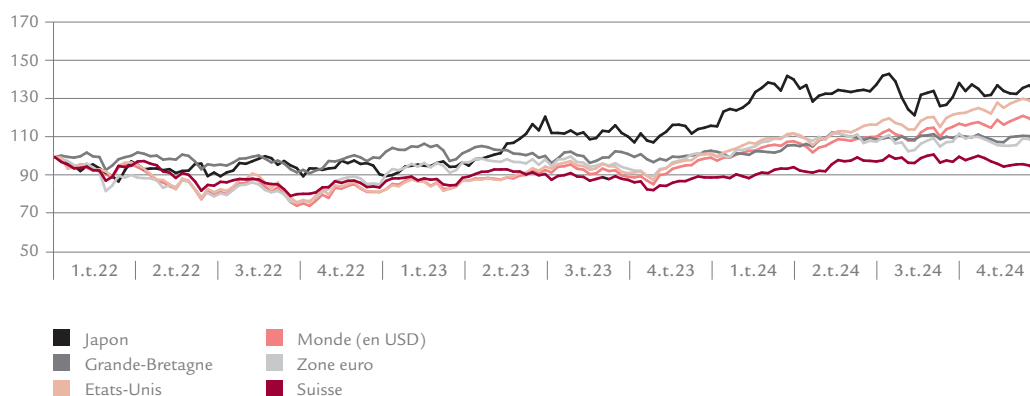
Indices des directeurs d'achat de l'industrie



Evolution des marchés financiers

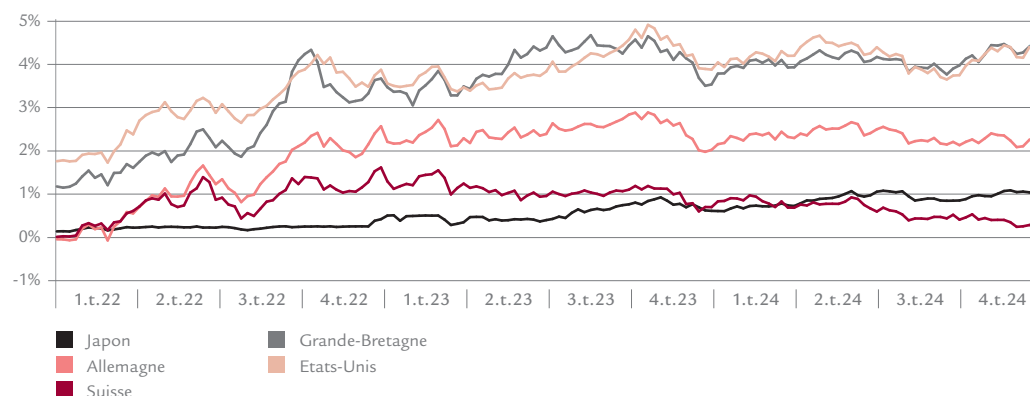
Actions

Les bourses mondiales ont réalisé de nets gains en 2024. Les bourses américaines ont particulièrement bien performé: le Nasdaq 100, axé sur la technologie, a enregistré les meilleurs résultats avec une hausse de cours de 25,8%, suivi du S&P 500, de composition plus large, avec 23,3% et du Dow Jones Industrial Index avec près de 13%. Le SPI et le SMI ont affiché respectivement 6,2% et 4,2%. Après un bon premier semestre et une hausse du SMI de près de 8%, les actions suisses ont déçu les espoirs d'une année solide. Nestlé, poids lourd de l'indice, a particulièrement pesé avec une baisse de 23,2%.



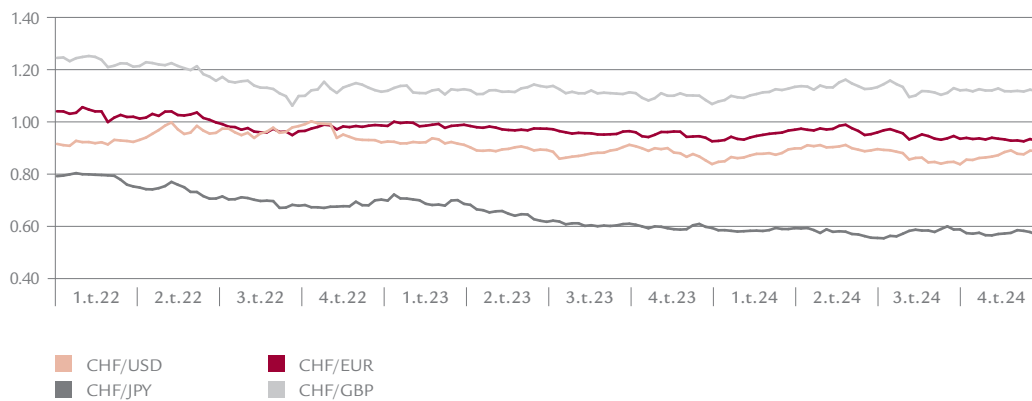
Taux d'intérêt

En 2024, la croissance et l'inflation aux Etats-Unis ont évolué à un niveau plus élevé que prévu. L'économie mondiale a fait face à de nombreux défis et les placements risqués ont bien performé. Depuis le début de l'année, les écarts de crédit sur les obligations d'entreprise aux Etats-Unis et en Europe se sont resserrés en raison d'afflux importants. La BCE et la Fed ayant globalement abaissé leurs taux directeurs moins que prévu initialement par le marché, les taux à long terme dans ces zones monétaires n'ont pas reculé comme prévu. Bien au contraire, le manque de discipline budgétaire a entraîné des rendements plus élevés à partir de septembre. La Suisse fait ici figure d'exception: l'orientation expansionniste de la politique monétaire de la Banque nationale suisse a entraîné une baisse des taux d'intérêt sur les obligations de la Confédération et sur le marché hypothécaire.



Devises

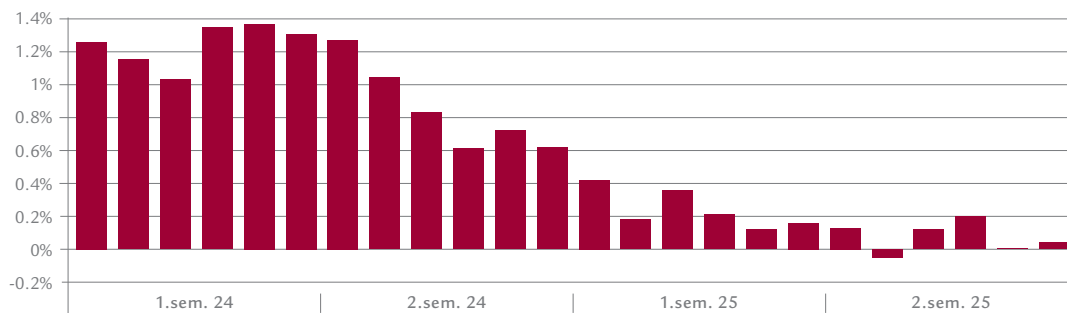
Le franc a subi des pertes de cours par rapport aux deux principales monnaies de référence que sont l'euro et le dollar. En 2024, le franc a perdu plus de 7% face au dollar et 0,9% face à l'euro. De nombreuses importations et exportations suisses sont facturées dans ces deux monnaies. La faible évolution du franc au premier semestre est imputable à l'abaissement du taux directeur par la BNS au printemps 2024. En 2024, le franc s'est déprécié face à la livre britannique (5,8%) et au rand sud-africain (5%). Le peso argentin et le real brésilien se sont fortement dépréciés. Par rapport au franc, ils ont perdu respectivement 15,6% et 16,1%.



Perspectives

Les accents que le président américain élu Donald Trump mettra au cours des prochains mois auront un impact sur la conjoncture mondiale. Pour Trump, les droits de douane seront un outil clé dans l'élaboration de sa politique. Parmi ses annonces drastiques concernant les pays émergents figurent 60% de droits de douane sur les produits chinois et 25% sur les biens mexicains. On ne peut toutefois pas s'attendre à ce que des droits de douane soient appliqués de cette ampleur. Ils devraient plutôt servir d'instrument de négociation. Même si des droits de douane aussi élevés sont peu probables, les restrictions commerciales pèseront sur l'activité économique. L'effet des barrières commerciales de Donald Trump varie selon les pays émergents. En Chine, suite à l'élection de Trump, ce sont désormais les barrières douanières et non plus la crise immobilière qui menacent la croissance. Globalement, les perspectives s'améliorent en ce qui concerne la crise immobilière: on devrait être plus proche de la fin que du début, mais la pression à la baisse persiste. Dans notre scénario de référence, la BCE passe d'une politique monétaire encore restrictive à une politique expansionniste. Elle suit ainsi la BNS. Dans ce scénario, les obligations IG restent une classe d'actifs attrayante. Nous tablons sur une normalisation de la courbe des taux. Le pessimisme dans la zone euro est exagéré malgré les problèmes structurels et la grande incertitude commerciale.

Taux directeur des principales banques centrales (prévisions Swiss Life AM incluses)



Source: Macrobond

Bilan

Bilan au 31 décembre

En CHF

	Annexe	31.12.2024	31.12.2023
ACTIFS			
Liquidités		38 376 768	36 630 559
Créances envers des sociétés de l'employeur (arriérés de cotisations)		13 748 666	11 834 809
Créances envers Swiss Life SA		79 453	255 947
TOTAL LIQUIDITÉS, CRÉANCES, PRÊTS		52 204 886	48 721 315
Titres	VI.2	444 681 669	338 393 414
TOTAL TITRES		444 681 669	338 393 414
Comptes de régularisation – actif		17 026	4 082
TOTAL PLACEMENTS		496 903 581	387 118 811
TOTAL ACTIFS		496 903 581	387 118 811

Bilan au 31 décembre

En CHF

	Annexe	31.12.2024	31.12.2023
PASSIFS			
Engagements envers des assurances		8 636 883	8 323 554
Autres engagements		12 163 985	11 164 293
TOTAL ENGAGEMENTS		20 800 868	19 487 847
Compte de régularisation – passif		216 754	586 143
TOTAL COMPTE DE RÉGULARISATION – PASSIF		216 754	586 143
Réserve de cotisations de l'employeur sans renonciation à l'utilisation des oeuvres de prévoyance	VI.6	2 985 321	2 997 514
TOTAL RÉSERVES DE COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR ŒUVRES DE PRÉVOYANCE		2 985 321	2 997 514
Capitaux de prévoyance de assurés actifs		472 345 938	363 803 840
TOTAL CAPITAUX DE PRÉVOYANCE DES ŒUVRES DE PRÉVOYANCE		472 345 938	363 803 840
Fonds libres des oeuvres de prévoyance	V.5	72 741	32 437
TOTAL FONDS LIBRES DES ŒUVRES DE PRÉVOYANCE		72 741	32 437
Capital de la fondation		211 031	89 226
Excédent des produits / Excédent des charges		270 928	121 805
TOTAL CAPITAL DE LA FONDATION, FONDS LIBRES (+) / DÉCOUVERT (-)		481 959	211 031
TOTAL PASSIFS		496 903 581	387 118 811

Compte d'exploitation

En CHF

	Annexe	2024	2023
COTISATIONS ET VERSEMENTS ORDINAIRES ET AUTRES			
Cotisations Salariés		23 788 068	20 186 666
Cotisations Employeur		47 766 227	41 120 278
TOTAL COTISATIONS		71 554 295	61 306 944
Utilisation de réserves de cotisations de l'employeur pour des paiements de cotisations		-349 798	-266 240
Utilisation des fonds libres des œuvres de prévoyance pour des paiements de cotisations		-19 515	-73 857
Versements uniques et rachats		40 030 064	37 613 202
Contribution de l'employeur aux fonds libres		61 240	31
Versements aux réserves de cotisations de l'employeur	VI.6	337 965	1 334 309
TOTAL COTISATIONS ET VERSEMENTS ORDINAIRES ET AUTRES		111 614 252	99 914 389
PRESTATIONS D'ENTRÉE			
Versements de libre passage		30 947 515	18 839 671
Versements dans les fonds libres des oeuvres de prévoyance en cas de reprise de contrat	V.5	-	-
Remboursements des versements anticipés EPL/divorce		219 644	-
TOTAL PRESTATIONS D'ENTRÉE		31 167 159	18 839 671
TOTAL ENTRÉES PROVENANT DE FONDS PROVENANT DE COTISATIONS ET PRESTATIONS D'ENTRÉE		142 781 410	118 754 060
PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES			
Rentes de vieillesse		-991	-330
Rentes de survivants		-166 363	-166 363
Prestations en capital en cas de retraite		-8 734 012	-5 861 558
Prestation en capital suite à un décès		-195 235	-
Capital décès supplémentaire		-674 586	-
TOTAL DES PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES		-9 771 186	-6 028 251
PRESTATIONS DE SORTIE			
Prestations de libre passage en cas de sortie		-40 002 297	-24 612 409
Prestations de libre passage en cas de dissolution de contrats		-551 390	-6 829 439
Versements anticipés pour EPL/divorce		-782 734	-605 000
Report des réserves excédentaires en cas de dissolution de contrats		-4 898	-18 691
Report de fonds libres en cas de dissolution de contrats		-	-784
Report de réserves de cotisations de l'employeur en cas de dissolution de contrats		-	-
TOTAL PRESTATIONS DE SORTIE		-41 341 318	-32 066 323
TOTAL SORTIES DE FONDS POUR PRESTATIONS ET VERSEMENTS ANTICIPÉS		-51 112 504	-38 094 574

Compte d'exploitation

En CHF

	Annexe	2024	2023
DISSOLUTION/CONSTITUTION DE CAPITAUX DE PRÉVOYANCE, PROVISIONS TECHNIQUES ET RÉSERVES DE CONTRIBUTIONS			
Dissolution de capitaux de prévoyance d'actifs		364 157 523	283 546 313
Constitution du capitaux de prévoyance d'actifs		-472 345 938	-364 357 252
Dissolution d'excédent		1 607 018	1 311 997
Constitution d'excédent		-1 575 211	-1 312 012
Dissolution de fonds libres d'œuvres de prévoyance		20 958	79 348
Constitution de fonds libres d'œuvres de prévoyance	V.5	-61 240	-31
Dissolution de réserves de cotisations de l'employeur		363 313	266 240
Constitution de réserves de cotisations de l'employeur	VI.6	-364 627	-1 334 309
TOTAL DISSOLUTION/CONSTITUTION DE CAPITAUX		-108 198 203	-81 799 706
PRODUITS DES PRESTATIONS D'ASSURANCE			
Excédent de Swiss Life SA		1 575 979	1 312 012
Prestations d'assurance		11 932 312	2 631 223
TOTAL PRODUITS DE PRESTATIONS D'ASSURANCE		13 508 291	3 943 235
CHARGES D'ASSURANCE			
Prime d'épargne à Swiss Life SA		-3 067 161	-2 869 470
Prime de risque		-7 011 934	-6 455 917
Prime pour frais de gestion	VII.2	-678 039	-626 027
Cotisation au Fonds de garantie		-26 723	-21 572
Versements LPP à Swiss Life SA		-4 095 509	-3 676 463
Rachat de prestation de prévoyance à Swiss Life SA		-3 963 426	-1 326 884
Versements issus de fonds libres à Swiss Life SA		-722	-1 177
Versements issus de l'excédent à Swiss Life SA		-379 654	-243 799
TOTAL CHARGES D'ASSURANCE		-19 223 167	-15 221 307
RÉSULTAT NET DE LA PARTIE ASSURANCE	VII.1	-22 244 173	-12 418 293
(Total entrées de fonds, sorties de fonds, Total dissolution / constitution de capitaux, produits et charges d'assurance)			
PRODUITS DES LIQUIDITÉS ET PRÊTS			
Résultat des intérêts		181 996	201 104
PRODUITS DES TITRES			
Produits des titres		25 762 236	15 252 204
TOTAL PRODUITS DE LA FORTUNE		25 944 232	15 453 308

Compte d'exploitation

En CHF

	Annexe	2024	2023
CHARGES ADMINISTRATIVES DES PLACEMENTS	VI.5	-2 539 840	-1 946 858
TOTAL RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS		23 404 391	13 506 450
AUTRES PRODUITS			
Produits de prestations de service fournies EPL, commissions		145 651	81 877
TOTAL AUTRES PRODUITS		145 651	81 877
AUTRES CHARGES			
Autres charges		-56 974	-74 427
TOTAL AUTRES CHARGES		-56 974	-74 427
CHARGES ADMINISTRATIVES			
Administration générale		-977 967	-973 802
TOTAL CHARGES ADMINISTRATIVES		-977 967	-973 802
RÉSULTAT NET DES AUTRES CHARGES/PRODUITS		-889 290	-966 353
- EXCÉDENT LIÉ AUX CHARGES ET AUX PRODUITS -/+		270 928	121 805

Annexe aux comptes annuels 2024

I Bases et organisation

I.1 Forme juridique et but

La Fondation collective Swiss Life Invest (fondation) a été instaurée en tant que fondation. Son but est de gérer la prévoyance extraobligatoire en faveur des salariés des employeurs sis en Suisse qui lui sont affiliés et de leurs survivants, mais aussi en faveur d'indépendants. Elle vise à couvrir les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès et à offrir un soutien au preneur de prévoyance ou à ses survivants dans les situations d'urgence comme en cas de maladie, d'accident, d'invalidité ou de chômage.

I.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La fondation est une institution de prévoyance non enregistrée au sens de l'art. 89a, al. 6 CC. Elle est soumise à la loi sur le libre passage et est donc affiliée au fonds de garantie.

I.3 Acte de fondation et règlements

La fondation a été instaurée par acte authentique en date du 1^{er} décembre 2011.

Le conseil de fondation édicte un ou plusieurs règlements relatifs à la réalisation du but de la fondation, notamment à la nature et à l'ampleur des prestations de prévoyance, au financement des œuvres de prévoyance et aux rapports entre les employeurs, les personnes assurées et les destinataires.

Tout employeur affilié est tenu de constituer une commission de gestion. Cette dernière veille à la bonne gestion des œuvres de prévoyance des différents employeurs affiliés, conformément à l'acte de fondation et au règlement spécifique applicable.

Règlements	Valable à compter du:
Acte de fondation	01.12.2011
Règlement de prévoyance	01.01.2024
Règlement d'organisation	01.01.2024
Règlement de la commission de gestion	31.12.2022
Règlement de placements	01.01.2024
Règlement relatif à la détermination des provisions et des réserves	01.01.2018
Règlement régissant l'élection des représentants des employeurs et des salariés au conseil de fondation	01.09.2024
Dispositions concernant la liquidation partielle	18.11.2015
Dispositions relatives à la participation aux excédents	01.04.2015

I.4 Organe de gestion, droit de signature

L'organe suprême de la fondation est le conseil de fondation, qui est composé paritairement d'un nombre égal de représentants des salariés et de représentants des employeurs.

Membres du conseil de fondation**Représentants des salariés:**

Werner Schneider, Bienne, président

Patrick Hagen, Coire

Représentants des employeurs:

Alexander Kott, Wallisellen, vice-président

Michael Wenger, Winterthour

Durée du mandat

Du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2025

Droit de signature

Le président, le vice-président ainsi que d'autres membres du conseil de fondation désignés par ce dernier engagent la fondation en signant à deux (signature collective à deux). La gérante, Swiss Life SA, est autorisée à accorder le droit de signature collective à d'autres personnes pour permettre la gestion des affaires courantes de la fondation.

Gérante

Swiss Life SA, Zurich, représentée par Claudio Grisenti

Siège de la Fondation

General-Guisan-Quai 40, 8002 Zurich

I.5 Experts, organe de révision, autorité de surveillance

Expert en matière de prévoyance professionnelle

Partie contractante: Libera SA, Zurich

Experte exécutante: Kate Kristovic

Organe de révision

Partie contractante: PricewaterhouseCoopers SA, Zurich

Responsable du mandat: Felix Steiger

Autorité de surveillance

Service de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance du canton de Zurich (BVS), Zurich

I.6 Employeurs affiliés

Au 31 décembre 2024, 604 contrats d'affiliation étaient en vigueur (contre 528 l'année précédente), 103 contrats ayant été conclus et 27 dissous au cours de l'exercice 2024.

II Membres actifs et bénéficiaires de rentes

	2024	2023
NOMBRE DE MEMBRES ACTIFS AU 01.01.	3 776	3 089
Augmentation	1 119	1 493
Diminution	-633	-806
ETAT AU 31.12.	4 262	3 776

III Mode de réalisation du but

L'affiliation à la fondation se fait sur la base d'une convention d'affiliation écrite. Le contenu de la prévoyance découle des règlements et des plans de prévoyance spécifiques aux affiliations.

Les risques de décès et d'invalidité sont entièrement assurés par Swiss Life SA (réassurance).

IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

Les comptes annuels ont été établis conformément aux recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26. Ils donnent une image fidèle de la situation financière.

Généralités

Les actifs sont inscrits au bilan à leur valeur actuelle, des amortissements et corrections de valeur appropriés étant effectués. Les passifs sont inscrits au bilan à leur valeur actuelle. Le capital de prévoyance se compose des placements collectifs ainsi que des comptes de liquidités des personnes assurées.

Monnaies étrangères

La fondation ne détient pas d'actifs directs en monnaies étrangères. Les obligations en monnaies étrangères et les actions étrangères sont détenues indirectement sous la forme de placements collectifs dont l'évaluation est effectuée en francs suisses par les prestataires desdits placements collectifs.

Titres

Les titres sont évalués à la valeur du marché.

V Risques actuariels, couverture des risques, degré de couverture

V.1 Nature de la couverture des risques

Les risques de décès et d'invalidité sont entièrement assurés par Swiss Life SA (réassurance).

V.2 Evolution du capital de prévoyance

en CHF

	2024	2023
ETAT DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE AU 01.01.	363 803 840	283 546 313
Cotisations d'épargne	61 516 141	50 914 368
Versements uniques et rachats des salariés	36 066 637	36 310 318
Versements de libre passage	26 852 006	15 163 209
Remboursements des versements anticipés EPL	150 000	-
Rachat en cas de divorce / dissolution de partenariat	69 644	-
Résultat net des titres	23 391 245	13 506 450
TOTAL AUGMENTATIONS	148 045 673	115 894 344
Prestations de libre passage en cas de départ	-33 405 187	-30 709 810
Prestations en capital en cas de retraite	-5 120 419	-4 722 006
Prestations en capital en cas de décès	-195 235	-
Versements anticipés EPL	-782 734	-205 000
Résultat net des titres	-	-
TOTAL DIMINUTIONS	-39 503 575	-35 636 817
ETAT DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE AU 31.12.	472 345 938	363 803 840

EPL = Encouragement à la propriété du logement

V.3 Explication relative aux actifs et passifs provenant du contrat d'assurance

En CHF

	2024	2023
RÉSERVE MATHÉMATIQUE ASSURANCE ÉPARGNE AU 01.01.	28 798 456	23 056 154
Augmentation	7 742 013	7 335 925
Diminution	-7 179 079	-1 593 623
ETAT AU 31.12.	29 361 390	28 798 456

V.4 Résultat de la dernière expertise actuarielle

Dans son expertise actuarielle en date du 31 décembre 2024, l'expert en matière de prévoyance professionnelle a confirmé que

- ni des données techniques ni un taux d'intérêt technique ne sont nécessaires, étant donné que la fondation n'assume aucun risque actuariel;
- la constitution de réserves pour fluctuation de valeurs est superflue, car les risques de placement sont supportés par les personnes assurées ou, dans le cas de l'assurance épargne, par la compagnie d'assurance;
- toutes les dispositions actuarielles réglementaires relatives aux prestations ainsi qu'au financement répondent aux prescriptions légales;
- au 31 décembre 2024, la fondation offrait suffisamment de sécurité pour remplir ses engagements actuariels. Elle répond ainsi aux dispositions de l'art. 52e, al. 1 LPP

V.5 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

C'est le tarif d'assurance vie collective de Swiss Life SA, tel qu'il a été approuvé par l'autorité de surveillance des assurances, qui est appliqué pour les bénéficiaires de rentes de risque couverts dans le cadre des contrats d'assurance conclus avec Swiss Life SA.

V.6 Evolution des fonds libres (au niveau des œuvres de prévoyance)

En CHF

	2024	2023
ETAT DES FONDS LIBRES AU 01.01.	32 437	111 754
Augmentation par reprise de contrat	61 262	31
TOTAL AUGMENTATION	61 262	31
Utilisation pour paiement de cotisations	-19 515	-73 857
Utilisation pour la dissolution de contrat	-	-784
Diminution pour augmentation de prestations de rentes de vieillesse	-1 443	-4 706
TOTAL DIMINUTIONS	-20 958	-79 347
ETAT DES FONDS LIBRES AU 31.12.	72 741	32 437

V.7 Degré de couverture

En CHF

	2024	2023
VALEURS COMPTABLES		
Actifs inscrits au bilan au 31.12.	496 903 581	387 118 811
- Autres engagements et comptes de régularisation – passif	-12 380 739	-11 750 436
- Engagements envers Swiss Life SA	-8 636 883	-8 323 554
- Réserves de cotisations de l'employeur des oeuvres de prévoyance	-2 985 321	-2 997 514
- Fonds libres des œuvres de prévoyance	-72 741	-32 437
- Réserve mathématique Assurance épargne	29 361 390	28 798 456
	5 285 705	5 694 515
TOTAL FORTUNE DE PRÉVOYANCE	502 189 287	392 813 326
- Capitaux de prévoyance des assurés actifs	472 345 938	363 803 840
- Réserve mathématique Assurance épargne	29 361 390	28 798 456
	501 707 328	392 602 296
TOTAL CAPITAL DE PRÉVOYANCE	501 707 328	392 602 296
DEGRÉ DE COUVERTURE AU 31.12.	100,10%	100,05%

VI Explication relative aux placements et au résultat net des placements

VI.1 Organisation des activités de placement

La fondation a confié la gestion de fortune exclusivement à des personnes et institutions qui satisfont entièrement aux exigences stipulées à l'art 48f OPP 2. Les principes de placement ainsi que les tâches et compétences relatives aux activités de placement de la fondation figurent dans le règlement relatif aux placements.

Conformément à l'art. 1e OPP 2, la fondation offre aux personnes assurées la possibilité de choisir entre différentes stratégies de placement.

Le placement se fait par l'acquisition de parts dans les véhicules de placement disponibles selon la stratégie de placement concernée.

Limites des placements selon l'art. 54 ss OPP 2

Les restrictions prévues aux art. 54, 54a, 54b et 55 OPP 2 sont respectées.

VI.2 Présentation des placements par catégorie

CATÉGORIE DE PLACEMENT	en CHF		en %	en %	en CHF
	31.12.2024	Actuellement		Delta	31.12.2023
Liquidités	38 376 768		7,94%	4,77%	36 630 559
BVG-Mix 15	27 278 917		5,65%	-5,86%	28 976 515
BVG-Mix 25	69 116 688		14,31%	12,75%	61 300 653
BVG-Mix 35	96 275 566		19,93%	24,71%	77 199 273
BVG-Mix 45	103 921 574		21,51%	39,81%	74 332 390
BVG-Mix 75	107 725 597		22,30%	53,64%	70 114 504
Obl. Global Entreprises Short Term (couvertes en CHF)	40 363 338		8,36%	52,49%	26 470 080
TOTAL PLACEMENTS ET LIQUIDITÉS	483 058 448		100,00%	28,81%	375 023 974

VI.3 Opérations sur instruments dérivés, securities lending

La fortune de la fondation est investie exclusivement dans des placements collectifs. Les instruments financiers dérivés ne peuvent donc être utilisés qu'indirectement. Aucune opération de securities lending n'a eu lieu durant l'exercice de référence 2024.

VI.4 Explication relative au résultat net des titres

CATÉGORIE DE PLACEMENT	Réalisé	De façon latente	en CHF	en %	en CHF	Performance en %
			31.12.2024	Actuellement	31.12.2023	31.12.2024
BVG-Mix 15	176 894	787 981	964 875	4,16%	971 473	3,52%
BVG-Mix 25	201 156	2 885 500	3 086 656	13,30%	2 428 290	4,34%
BVG-Mix 35	325 211	4 636 005	4 961 216	21,38%	3 306 309	4,82%
BVG-Mix 45	377 246	5 393 116	5 770 362	24,86%	3 182 077	5,23%
BVG-Mix 75	861 397	7 113 693	7 975 090	34,36%	2 986 250	6,20%
Obl. Global Entreprises Short Term (couvertes en CHF)	39 393	411 658	451 051	1,94%	430 947	1,67%
TOTAL PRODUIT DES PLACEMENTS	1 981 296	21 227 953	23 209 249	100,00%	13 305 346	

VI.5 Explication relative aux frais de gestion de fortune

Placements	en CHF	
	31.12.2024	
Total des placements aux valeurs du marché	483 058 448	
dont:		
Placements transparents	483 058 448	
Placements non transparents selon art. 48a al. 3 OPP 2	-	
Taux de transparence en matière de frais	100%	
Frais de gestion de la fortune	en CHF	
	31.12.2024	
Frais de gestion de fortune directement comptabilisés	-	
Somme de tous les chiffres clés concernant les frais en CHF pour les placements collectifs	2 539 840	
Frais de gestion de fortune comptabilisés dans le compte d'exploitation	2 539 840	
En % des placements offrant la transparence des frais	0,53%	

VI.6 Evolution de la réserve de cotisations de l'employeur au niveau des œuvres de prévoyance

En CHF	2024	2023
ETAT DE LA RÉSERVE DE CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR AU 01.01.	2 997 514	1 918 531
Versements aux réserves de cotisations de l'employeur	337 965	1 334 309
SL Actions Etranger ESG Indexées PM	13 146	10 914
SL Actions Etranger ESG Indexées PM	9	-
TOTAL AUGMENTATIONS	351 120	1 345 222
Utilisation pour dissolution de contrats	-13 516	-
Diminution Perte comptable Titres	-	-
Diminution pour le paiement de cotisations	-349 798	-266 240
TOTAL DIMINUTIONS	-363 313	-266 240
ETAT DE LA RÉSERVE DE CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR AU 31.12.	2 985 321	2 997 514

VII Explication relative à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

VII.1 Explications relatives au compte d'exploitation

Le résultat net de la partie Assurance est la somme des postes Total Entrées de fonds provenant de cotisations et prestations d'entrée, Total Sorties de fonds pour prestations et versements anticipés, Total Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance et réserves de cotisations, Total Produits de prestations d'assurance et Total Charges d'assurance.

VII.2 Prime pour frais de gestion / Frais de gestion

Frais de gestion 2024

en CHF

	2024	2023
FRAIS DE GESTION		
Frais de gestion générale	3 923	4 062
Frais de l'organe de révision et des experts	30 234	37 412
Frais pour les autorités de surveillance	20 247	22 259
TOTAL DES FRAIS DE GESTION	54 403	63 732

La fondation n'emploie pas de personnel propre. Les affaires sont intégralement déléguées à Swiss Life SA. Les cotisations de frais correspondent aux primes pour frais de gestion indiquées, qui sont transmises à Swiss Life SA. La fondation ne doit s'acquitter d'aucun frais de marketing et de publicité ni de courtage et d'intermédiation.

Swiss Life SA s'est engagée envers la fondation collective à prendre en charge les frais de l'organe de révision et de l'expert en matière de prévoyance professionnelle ainsi que les émoluments des autorités de surveillance. Ces frais sont couverts dans le cadre des indemnités versées à Swiss Life SA par la fondation en relation avec la gestion et l'administration de la fondation collective.

VIII Prescriptions de l'autorité de surveillance

L'autorité de surveillance a pris connaissance des documents relatifs à l'établissement des rapports pour l'exercice 2023. Les observations formulées dans ce contexte ont été dûment prises en compte dans le cadre des rapports établis pour l'exercice 2024.

IX Autres informations relatives à la situation financière

Aucune autre information n'est disponible sur la situation financière.

X Evénements survenus après la clôture du bilan

Aucun événement ayant une importance capitale pour l'appréciation des présents comptes annuels n'est survenu après la clôture du bilan.

Zurich le 22 mai 2025

Fondation collective Swiss Life Invest

Werner Schneider
Président du conseil de fondation

Claudio Grisenti
Représentant de la gérante

Rapport de l'organe de révision



Rapport de l'organe de révision

au Conseil de fondation de Fondation collective Swiss Life Invest, Zurich

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Fondation collective Swiss Life Invest (l'institution de prévoyance), comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte d'exploitation pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 12 à 26) sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'institution de prévoyance, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil de fondation. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil de fondation relatives aux comptes annuels

Le Conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

PricewaterhouseCoopers AG, Birchstrasse 160, 8050 Zürich
Telefon: +41 58 792 44 00, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers AG est membre du réseau mondial PwC, un réseau de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.



Responsabilités de l'expert en matière de prévoyance professionnelle relatives à l'audit des comptes annuels

Le conseil de fondation désigne pour la vérification un organe de révision et un expert en matière de prévoyance professionnelle. Celui-ci est responsable de l'évaluation des provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels, constituées de capitaux de prévoyance et de provisions techniques. L'organe de révision n'a pas pour tâche de vérifier l'évaluation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques conformément à l'art. 52c, al. 1, let. a, LPP. Par ailleurs, l'expert en matière de prévoyance professionnelle examine périodiquement, conformément à l'art. 52e, al. 1, LPP, si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de contrôle interne de l'institution de prévoyance.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes, à l'exception des capitaux de prévoyance et provisions techniques évalués par l'expert en prévoyance professionnelle.

Nous communiquons au Conseil de fondation ou à sa commission compétente, notamment nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le contrôle interne, relevée au cours de notre audit.



Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements. Nous avons procédé aux vérifications prescrites à l'art. 52c, al. 1, LPP et à l'art. 35 OPP 2.

Nous avons vérifié si :

- l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration de liens d'intérêt étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG

Felix Steiger
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Michel Weidmann
Expert-réviseur agréé

Zürich, le 22 mai 2025

Mentions obligatoires

Le rapport de gestion de la Fondation collective Swiss Life Invest est publié en allemand et en français. En cas de divergence entre le texte original allemand et la traduction française, c'est la version allemande qui fait foi. La reproduction, même partielle, n'est autorisée qu'avec mention de la source. Un exemplaire justificatif doit être joint.

Editeur

Swiss Life SA, Zurich

Production

Management Digital Data AG, Lenzbourg, Argovie

© Swiss Life, 2025



*Swiss Life
General-Guisan-Quai 40
Case postale 2831
CH-8022 Zurich*

*Tel. +41 43 284 33 11
www.swisslife.com*